



Assemblée générale

Distr. générale
17 juillet 2003

Cinquante-septième session

Point 110 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/57/639/Add.1)]

57/278. Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes

B¹

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies², la section y relative du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³ et le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour cet exercice⁴,

1. *Accepte* les états financiers vérifiés des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002⁵ ;
2. *Prend note* des observations et souscrit aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport⁶ ;
3. *Prend note également* des observations et souscrit aux recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³ qui concernent le rapport du Comité des commissaires aux comptes ;
4. *Félicite* le Comité des commissaires aux comptes pour la qualité de son rapport et la présentation simplifiée qu'il a adoptée ;

¹ En conséquence, la résolution 57/278, qui figure à la section VI des *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 49 (A/57/49)*, vol. I, doit être considérée comme étant la résolution 57/278 A.

² *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 5 (A/57/5)*, vol. II et rectificatif (A/57/5/Corr.5).

³ Voir A/57/772.

⁴ A/57/416/Add.2.

⁵ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 5 (A/57/5)*, vol. II et rectificatif (A/57/5/Corr.5), chap. V.

⁶ *Ibid.*, chap. II.

5. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2002⁴ ;

6. *Prie* le Secrétaire général de continuer à faire en sorte que le contrôle interne des opérations de maintien de la paix soit amélioré, afin d'assurer une utilisation optimale des ressources allouées à l'audit ;

7. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à l'application intégrale des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et des recommandations connexes du Comité consultatif, rapidement et en temps utile ;

8. *Prie en outre* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-huitième session le rapport du Bureau des services de contrôle interne mentionné au paragraphe 26 du rapport du Comité des commissaires aux comptes.

*90^e séance plénière
18 juin 2003*